

Annexe WINALTO - Les frais de l'assurance-vie⁽¹⁾ au 31/12/2021

Montant minimal de versement initial : 300 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : NA

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros 0,60% maximum

Support unités de compte 0,60% maximum

Support Eurocroissance NA

Gestion pilotée ou standardisée NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions⁽²⁾ (moyenne) 1,67%

Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾ 0,97%

Fonds obligations (moyenne) 0,82%

Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾ 0,53%

Fonds immobilier⁽⁴⁾ (moyenne) NA

Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾ NA

Fonds diversifiés (moyenne) 1,80%

Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾ 0,93%

Fonds monétaires (moyenne) 0,05%

Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾ 0,03%

2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Formules Vitalité⁽⁵⁾ 1,99%

Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾ 0,94%

3/ Mode(s) de gestion à horizon (allocation 20 ans avant date d'horizon)

Horizon Personnalisé⁽⁵⁾ 2,47%

Dont taux de rétrocessions de commissions⁽³⁾ 0,85%

Autres frais annuels

frais forfaitaires NA

frais proportionnels NA

MAAF Vie

Société anonyme au capital de 70 102 881 euros entièrement versé

RCS NIORT 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances - N° TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : 79087 NIORT Cedex 09 - maaf.fr



Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement		2% maximum
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)		gratuits
Frais d'arbitrage		
Proportionnels ou forfaitaires	0,50% avec un minimum de 15€ et un maximum de 150€	
Nombre d'arbitrages gratuits par an		1
Frais de transfert sortant vers un autre produit		NA
Frais sur les versements de rente		3% sur chaque arrérage de rente
Frais de rachat		aucun

NA : non applicable

⁽¹⁾ Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

Chaque année, sur l'ensemble des frais prélevés par l'assureur, 1,30€ sont reversés à l'association souscriptrice (ANS Vie-Covéa) au titre des frais de fonctionnement.

⁽²⁾ La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

⁽³⁾ Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁽⁴⁾ La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

⁽⁵⁾ Mode de gestion standardisée avec rééquilibrage automatique annuel sans frais.

MAAF Vie

Société anonyme au capital de 70 102 881 euros entièrement versé

RCS NIORT 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances - N° TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : 79087 NIORT Cedex 09 - maaf.fr

